

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU



DECISION DU MAIRE n° 2023/51

Objet : Signature du marché n°2023-27 relatif à la Maintenance préventive et corrective sur éléments automatisés

Le Maire d'Arpajon,

VU le Code général des Collectivité Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22 alinéa 4,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L 2120-1, L 2122-1 et R 2122-8,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 25/2020 du 03 juin 2020 relative au pouvoir de décision du Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la procédure sans publicité ni mise en concurrence pour la Maintenance préventive et corrective sur éléments automatisés,

VU la proposition de la société LABBE SNE,

CONSIDERANT la nécessité de passer un marché relatif à la Maintenance préventive et corrective sur éléments automatisés de la ville d'Arpajon,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver et de signer le marché relatif à la Maintenance préventive et corrective sur éléments automatisés avec la société LABBE SNE, sis 11 rue du Docteur Babin, 91290 Arpajon, N° SIRET 331 983 999 00011, pour un montant de 8 920,00 euros HT soit 10 704,00 euros TTC pour la 1^{ère} année. Le marché peut être reconduit 3 fois par période d'un an, les montants sont révisés annuellement à la date d'anniversaire du marché.

Article 2 : Les crédits budgétaires sont disponibles au budget communal de l'opération concernée.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, Les intéressés désirant contester cette décision peuvent saisir le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Versailles – 78000 VERSAILLES par courrier ou sur le site télécours citoyens (www.telerecours.fr), d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée ;

- à la préfecture de l'Essonne.

Fait à Arpajon
Le 01/09/2023
Le Maire,

Christian BERAUD